



Expatriation d'Angleterre vers la France

Par **ariacle**, le **03/08/2016** à **14:26**

Bonjour,

Je suis anglaise et travaille en Angleterre pour une société anglaise. Je souhaite m'installer en France tout en conservant mon emploi en Angleterre et l'effectuer à distance. Donc je suis payée en livres sterling et je paye mes impôts en Angleterre.

Devrais-je aussi en payer en France ? Quelles sont les conditions pour que je n'en paye pas en France ?

Est-il plus avantageux de payer des impôts en France ou en Angleterre ?

Merci beaucoup,
Aria

Par **fabrice58**, le **03/08/2016** à **18:38**

Il s'agit du Royaume Uni car l'Angleterre n'existe plus en droit international depuis l'Acte d'Union.

Pour savoir si vous êtes résidente fiscale, il faut regarder la convention entre la France et le RU.

Si vous résidez en France en permanence, vous êtes résidente fiscale française même si les revenus sont versés par le RU en livres.

Vous devrez déclarer vos revenus en France même s'ils sont déjà imposés au RU mais pour éviter la double imposition, l'article 24 de cette convention institue un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus.

Si vous résidez en France à titre permanent, vous devez déposer une déclaration, si vous n'y indiquez aucun revenu, vous pourriez bénéficier d'aides sociales alors que vos revenus sont inconnus des organismes.

De même, ces revenus servent aussi à calculer les réductions d'impôts locaux.

Quant à savoir s'il est plus avantageux de payer en France ou au RU, c'est à un conseiller fiscal de répondre et ils ne fréquentent pas les forums gratuits.

De toute façon, vous devez respecter la convention, sinon, c'est de la fraude fiscale, l'IR britannique étant retenu à la source, vous aurez besoin de l'assistance d'un professionnel..

cdt